

Heures de visite



OBJECTIF PREMIER

Promouvoir une approche de soins centrée sur l'usager et ses proches dans les hôpitaux et le service d'urgence en CLSC



HEURES DE VISITE HABITUELLES

Tous les jours

9 h 30 à 10 h 30
14 h à 15 h
19 h à 20 h

- **Unité de soins intensifs et soins d'urgence à l'hôpital :** 15 minutes par heure, débutant à la demie de chaque heure
- **En CLSC :** 15 minutes par heure à partir de l'heure d'arrivée du visiteur



Exceptions selon les unités

- **Obstétrique** - conjoint ou accompagnateur peut être présent en tout temps
- **Pédiatrie** - recommandation que l'enfant soit accompagné en tout temps par un parent ou son représentant légal
- **Santé mentale** - valider la possibilité de visiter l'usager et la durée de la visite auprès du personnel
- **Soins palliatifs** - visite permise en tout temps avec l'accord de l'usager



EXCEPTIONS SELON LE TYPE DE VISITEUR

Tout usager peut recevoir des visiteurs.

L'horaire, la durée, le nombre de visiteurs et la fréquence des visites peuvent varier selon la condition et les besoins de l'usager et des autres usagers de l'unité de soins.



TYPES DE VISITEURS



Visiteur

Famille, proche, proche aidant, représentant légal, voisin, etc.



Personne proche aidante partenaire de soins aigus (PPA PSA)

Individu qui consent à participer aux soins de l'usager, et ce, avec l'accord de ce dernier.



PERSONNE PROCHE AIDANTE PARTENAIRE DE SOINS AIGUS (PPA PSA)

Son rôle est encadré par une entente de soins signée par la PPA PSA, l'équipe médicale et l'usager.



Doit être identifiée par l'usager ou par son représentant légal.



Les heures de visite ne sont pas applicables pour la PPA PSA, sauf en cas d'exception.